

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### COMITÉ SYNDICAL DU SICTOM SEANCE DU 25 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 25 mai, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Champagne Berrichonne, convoqué le 16 mai 2023, s'est réuni en la Salle polyvalente du SICTOM de Champagne Berrichonne sous la présidence de Monsieur VAN REMOORTERE Éric.

Nombre de délégués : - en exercice : 30 - présents : 20 - procurations : 06 - votants : 26

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mme **ABRIOUX Sylvette** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – M. **BODIN Olivier** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – M. **BONNET Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher – M. **CHABANCE Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher – M. **GONNET Arnaud** délégué de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – M. **GONTHIER Gilles** délégué de la Communauté de Communes FerCher – Mme **HERVET Maryse** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – M. **JOLY Sylvain** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher – Mme **LEPRAT Monique** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher – Mme **MALLET Armelle** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – M. **MAURICEAU Christophe** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – Mme **MERLOT Nathalie** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – M. **MÉTIVIER Philippe** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – M. **NORMAND Franck** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher – M. **PARAGE Frédéric** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – M. **QUANTIN Jean-Philippe** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – Mme **SAUGET Nicole** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – M. **VAN REMOORTERE Éric** délégué titulaire de la Communauté de Communes champagne Boischauts – M. **VILLALDEA-AVILA Rafaël** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher.

**SUPPLEANT :** Mme **ROBERT Marinette** déléguée de la Communauté de Communes FerCher (suppléante de Mme LEGRANDIC Patricia).

**PROCURATIONS :** Mme **CIRRE Marie-Line** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à Mme **LEPRAT Monique** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher - M. **HERAULT Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à M. **GONTHIER Gilles** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher - Mme **LAINÉZ Sylvie** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts a donné procuration à Mme **MALLET Armelle** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts - M. **LAVERGEAT Patrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à M. **VILLALDEA-AVILA Rafaël** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher - M. **LEGNIER François** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à M. **NORMAND Franck** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher - M. **MNICH Pascal** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher à M. **CHABANCE Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher -

**ÉTAIT EXCUSÉ :** Mme **LOTH Christelle** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts

**ÉTAIENT ABSENTS :** M. **AUDEBERT Éric** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher - M. **RENAUDAT Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – M. **TAILLANDIER Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### COMITÉ SYNDICAL DU SICTOM - SEANCE DU 25 MAI 2023

<b>Nombre de délégués</b>		L'an deux-mille-vingt-trois
<b>En exercice</b>	: 30	Le 25 mai
<b>Présents</b>	: 20	Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M
<b>Procurations</b>	: 06	dûment convoqué s'est réuni en session
<b>Votants</b>	: 26	ordinaire, sous la présidence de
<b>Pour</b>	: 26	M. Éric VAN REMOORTERE
<b>Contre</b>	: 00	Date de convocation : Le 16 mai 2023
<b>Abstention</b>	: 00	

N° : 230525\_07

#### **OBJET : Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet**

VU le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.332-24, 332-25 et 332-26 ;

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

La création à compter du 01/06/2023 d'un emploi non permanent de chef de projet contractuel relevant de la catégorie hiérarchique A à temps non complet une durée hebdomadaire de service de 9/35ème.

Cet emploi non permanent est créé pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, à savoir d'engager sa restructuration notamment par suite de la fermeture du centre de tri, à la mise en place des nouvelles consignes de tri et à l'obligation de mettre en place une politique de gestion des biodéchets. Le poste sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois allant du 01/06/2023 au 31/05/2024 inclus. Le contrat peut être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans.

Le contrat prendra fin :

- soit avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu,
- soit si le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser.

L'agent devra justifier d'une expérience en matière de management et de capacité à mener le changement.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade d'attaché principal auxquels viendra s'ajouter le RIFSEEP.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure de recrutement prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.



Le secrétaire de séance  
M. GONNET ARNAUD  
Délégué titulaire de la

Communauté de Commune Champagne Boischauds



Pour le Président  
M. Éric VAN REMOORTERE

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 30/05/2023  
Publié ou Notifié le : 31/05/2023

